



**DELIBÉRATION N° 40/2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

**OBJET : Création d'une commission municipale chargée du suivi des procédures de reprise des concessions en état d'abandon et des sépultures situées dans les terrains communs du cimetière**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

**Etaient présents** : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

**Etaient représentés** :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT  
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER  
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN  
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS  
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

**Etaient absents** :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon et des sépultures situées dans les terrains communs du cimetière, il est possible de créer une commission municipale chargée du suivi de ces deux procédures.

Cette commission facultative sera composée de Monsieur le Maire, de quatre élus désignés par le Conseil Municipal, d'un représentant de l'administration communale, d'un policier municipal, et éventuellement d'une ou deux personnes justifiant d'un intérêt particulier pour la gestion du cimetière.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la création d'une commission municipale chargée du suivi des procédures de reprise des concessions en état d'abandon et des sépultures situées dans les terrains communs du cimetière ;

- De désigner les membres suivants de cette commission :
  - . Laurence DUPONT
  - . Nadège BROSSEAUD
  - . Colette DESJOURS
  - . Daniel BAPTISTE

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

